

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur l'occupation et l'utilisation du territoire (Teruti)

---

*Type d'opportunité* : réédition d'enquête déjà réalisée  
*Périodicité* : ponctuelle ou pluriannuelle  
*Demandeurs* : Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Au cours de sa réunion du 20 mai 2021, la commission **Territoires** a examiné le projet d'enquête sur l'occupation et l'utilisation du territoire (Teruti).

Le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est à l'origine de la demande.

L'enquête Teruti vise à établir des séries annuelles historiques sur les statistiques d'occupation et d'usage des sols à petite et moyenne échelle (échelons national, régional et départemental) pour évaluer sur le moyen et long terme les politiques d'aménagement du territoire et notamment les politiques de préservation du milieu agricole et naturel. Elle mesure notamment le rythme du processus d'artificialisation des sols, le mode de consommation des terres agricoles et des espaces naturels et la part d'imperméabilisation des sols, le type de bâti, sa densité et son usage principal. L'enquête vise aussi à quantifier les principaux flux en réalisant des matrices de passage entre grandes catégories d'occupation et d'usage des sols entre deux années d'une même série d'enquêtes.

L'enquête a été modifiée en 2017 en poursuivant deux objectifs complémentaires : accroître les précisions sur les dynamiques de changement, en concentrant d'avantage de points observés dans les zones à forte probabilité de changement d'occupation (zones périurbaines à fort dynamisme démographique, par exemple) et établir une synthèse statistique de référence en mobilisant davantage les sources administratives pour la stratification du territoire et le calage des résultats.

Teruti est une enquête aréolaire. L'unité statistique enquêtée est une portion de territoire géolocalisée : un cercle de 3 m de diamètre (fenêtre d'observation de base) dans le cas général, ou de 50 m de diamètre (fenêtre d'observation étendue) dans le cas des observations hétérogènes telles que les formations boisées, les landes, maquis et garrigues, les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vergers, vignes, pépinières, etc.).

Le champ de l'enquête est un champ géographique. Il s'agit du territoire national, France métropolitaine et départements d'Outre-mer. En Guyane, la collecte sur le terrain se limite pour des raisons pratiques à la bande côtière, zone accessible par voie routière. Les zones de l'intérieur sont traitées par photo interprétation.

Teruti est une enquête aréolaire par sondage en deux phases avec stratification à l'issue de la première phase. Le plan de sondage adopté pour l'enquête Teruti est similaire à celui mis en œuvre par Eurostat pour l'enquête européenne Lucas.

La base de sondage est constituée d'une grille dense de points couvrant l'ensemble du territoire (1 point tous les 250 m). Dans un premier temps, chaque point de la grille est qualifié par grand type d'occupation du sol permettant de stratifier la base de sondage. Cette qualification s'appuie sur les bases de données géographiques, administratives et statistiques géo-localisables disponibles. Cette qualification permet de constituer d'emblée une strate de points non enquêtés sur le terrain. Le type d'occupation du sol y est jugé suffisamment robuste pour éviter un déplacement sur le terrain (surfaces en eaux, bâtis, sols agricoles, forêts). Dans cette strate, la qualification sert ainsi d'imputation finale. Pour les autres grands types d'occupation du sol (espaces naturels, périurbain), un échantillon de points à enquêter sur le terrain est tiré aléatoirement dans chaque strate de chaque département du territoire. La taille de l'échantillon à enquêter par strate est optimisée dans le but de maximiser la précision des indicateurs cibles retenus (taux d'artificialisation et taux de déprise agricole par département) compte tenu du budget annuel de l'enquête.

Le déplacement sur le terrain des enquêteurs du réseau du Service de la statistique et de la prospective du ministère en charge de l'agriculture permet de qualifier la couverture, le milieu et l'usage des points tirés dans l'échantillon à collecter sur le terrain. Les points sélectionnés dans l'échantillon à traiter en photo interprétation sont renseignés en bureau par les agents des services régionaux de l'information statistique et économique (Srise). L'imputation est faite à partir des bases de données administratives et géographiques pour 80% du territoire.

Le questionnaire permet de décrire pour chaque point sa localisation, la couverture du sol, la morphologie ou les caractéristiques du terrain (milieu) et l'usage. La couverture du sol est classée en cinq grandes catégories, chacune étant déclinée en catégories détaillées. L'objectif de la description du milieu est d'apporter une description complémentaire à la couverture du sol en fonction de la morphologie ou des caractéristiques du terrain où se situe le point. L'usage du sol sur le point correspond à l'activité socioéconomique principalement exercée à cet endroit. Sa codification s'effectue d'abord selon les trois grands secteurs d'activité socioéconomique : primaire, secondaire, tertiaire.

Le comité des utilisateurs est constitué des représentants des administrations et organismes suivants : le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le ministère de la Transition écologique, l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae).

Les principaux utilisateurs de l'enquête sont : le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le ministère de la Transition écologique, l'IGN et l'Inrae.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à ce projet d'enquête dans son ensemble. **L'opportunité est accordée pour cinq années** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.